



REJOIGNEZ LE RÉSEAU SPORT SANTÉ !

POUR LA SAISON 2018-2019 : 13 BONNES RAISONS DE S’AFFILIER À LA FFEPGV !!

1

DES STRUCTURES DE PROXIMITÉ...

La Fédération est représentée dans chaque département. Les comités ainsi constitués proposent des formations, publient des revues, informent et rencontrent les dirigeants régulièrement. Ils proposent des services (bibliothèque, prêt de matériel, aide aux demandes de subvention, remplacement d’animateurs,...) et font le lien entre toutes les associations du département.

La Fédération est également représentée dans chaque région. Le Comité Régional met en œuvre les formations initiales pour assurer l’avenir des associations EPGV.

2

DES SERVICES DE LA FÉDÉRATION SPÉCIALEMENT DÉDIÉS AUX ASSOCIATIONS...

Chaque fois qu’une association a besoin de conseils ou d’informations dans le domaine juridique, comptable ou sur des questions touchant à l’organisation de la vie associative elle peut contacter son comité départemental ou directement la Fédération.

3

UNE ASSURANCE MAIF ADAPTÉE AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES AFFILIÉES...

La Fédération revoit chaque année avec son assureur le contrat d’assurance afin de s’assurer qu’il reste adapté aux évolutions des pratiques sportives EPGV. Par ailleurs, les dirigeants bénéficient d’une garantie spécifique attachée à l’exercice de leur mandat social.

4

LA CENTRALISATION DE LA REDEVANCE SACEM AU NIVEAU DE LA FÉDÉRATION...

C’est la Fédération qui règle directement à la SACEM la redevance due par les associations qui lui sont affiliées pour l’utilisation de la musique lors des séances EPGV.

5

LE BÉNÉFICE DES DISPOSITIONS EN MATIÈRE DE COTISATIONS DE SÉCURITÉ SOCIALE...

L’utilisation de l’assiette forfaitaire des cotisations de sécurité sociale pour les activités accessoires et chaque fois que l’animateur en est d’accord, n’est accordée qu’aux associations affiliées à une fédération sportive.

6

LA COOPÉRATIVE DE DÉVELOPPEMENT...

Des outils de communication gratuits à disposition des associations pour leur permettre de se faire connaître.

7

L’AGRÉMENT « JEUNESSE ET SPORT »...

L’ordonnance n° 2015-904 du 23 juillet 2015 (art. 11) portant simplification du régime des associations et des fondations a supprimé les procédures d’agrément des associations sportives lorsqu’elles sont adhérentes à une fédération elle-même agréée. L’affiliation d’une association sportive à une fédération sportive agréée par l’Etat vaut, en effet, désormais agrément, lequel est donc accordé de plein droit.

8**UN ACCÈS PRIVILÉGIÉ À LA CENTRALE D'ACHAT GEVEDIT...**

La centrale d'achat Gévédit propose des articles identifiés EPGV à des prix avantageux réservés au réseau EPGV.

9**UN ACCOMPAGNEMENT DANS LE CADRE D'UNE SITUATION DE CONTENTIEUX...**

Les actions en justice ne sont pas rares et les associations se retrouvent démunies face à une telle situation. La Fédération accompagne les associations tout au long de la procédure, elles sont ainsi certaines de pouvoir bénéficier des conseils et du suivi de leur dossier par des professionnels jusqu'à la fin de l'action en justice

10**L'ACCÈS À DES PUBLICATIONS DIVERSIFIÉES...**

- Côté Club pour les animateurs et dirigeants
- Option Sport-Santé pour tous les licenciés
- l'Info-Juridique pour suivre l'actualité sociale et associative
- Le Guide du Club
- Le guide de la formation....

La majorité de ces publications est destinée aux animateurs et dirigeants. Elles permettent de rester informé tout au long de la saison.

11**L'ACCÈS À UNE PLATEFORME ASSOCIATIVE PERSONNALISÉE (I-RÉSEAU.CLUB)**

Les associations peuvent accéder à un certain nombre de services sur la plateforme I-Reseau.club : elles peuvent saisir les licences de leurs adhérents, accéder à la liste de leurs licenciés sur la saison en cours et sur la précédente, renseigner les informations liées à leurs activités qui seront-elles-mêmes visibles par tous sur le site Internet Sport Santé (rubrique « où pratiquer »), accéder à une gestion documentaire où figurent les dernières documentations fédérales...

12**UNE FORMATION QUI S'ENRICHIT DES RECHERCHES MENÉES DANS LE DOMAINE DES APS...**

La Fédération forme les animateurs dont auront besoin les associations, elle forme également ceux qui exercent déjà mais qui ont besoin d'enrichir leur savoir-faire. Des formations et des animateurs reconnus sur le plan national : Gym' Après Cancer[®], Acti' March'[®], Atelier Équilibre[®]...

13**DES AVANTAGES SUPPLÉMENTAIRES DU COMITÉ RÉGIONAL PACA...**

Fort de ses 30 000 licenciés et ses 280 associations sportives, le Comité Régional EPGV PACA et ses comités départementaux proposent des avantages aux nouvelles affiliations :

- l'affiliation à la FFEPGV offerte la première année
- la gratuité des formations continues départementales aux animateurs de l'association
- une filière ou une formation régionale offerte au club pour développer ses activités (ex : Cross Training, Marche Nordique, Gym' Tendance...)
- des aides à l'achat de matériel (dégressif sur 3 ans)

vous souhaitez avoir des renseignements complémentaires ou des précisions ?

Nous nous tenons à votre entière disposition et nous serons ravis de vous rencontrer pour vous présenter les avantages.

Anne-Line : 06.08.48.59.53 - anne-line.ferrand@epgv.fr

Arnaud : 06.50.99.64.74 - arnaud.marchais@epgv.fr